



LES CHIFFRES UTILES

TOULOUSE - GIMONT

BAREME DES ASTREINTES AU 1er JANVIER 2012

Suite à l'augmentation du point société au 1er Janvier 2012 (Valeur du point société 6,37 €), le nouveau barème d'indemnisation des astreintes est le suivant :

Nuit de la semaine	10,98€
Samedi ou pont	35,39 €
Dimanche	48,81 €
Jour Férié	73,22 €
Semaine entière	103,71 €

Les primes des jours fériés de Noël et du jour de l'An sont majorées de 30% (soit 95,19 €).

FO un Syndicat qui reste un Syndicat